



## CR réunion du CTP de la HAS du 27 mars 2006

<b>OBJET</b>	<p><b>Cadrages des projets de RPC et Conférences de Consensus au titre du programme 2005/2006 de la HAS en périnatalité.</b></p> <p>Participation à la réunion du Comité Technique Périnatalité de la HAS le 27 mars 2006</p>
<b>PARTICIPANTS</b>	<p>✓ <b>C.T.P.</b> : Membres habituels sous direction du Dr Patrice DOSQUET</p> <p>✓ <b>CIANE</b> : Flore MARQUIS-DIERS (LLL)</p>
<b>POINTS ABORDES</b>	<p>✓ <b>Positions et échanges :</b></p> <p>Trois sujets inscrits au programme de travail de ces prochains mois :</p> <p><b>1- l'expression abdominale</b></p> <p>Présentation de l'état des connaissances (cf fichier envoyé par courrier électronique précédent) et d'un petit sondage de Bruno CARBONNE auprès du CNGOF :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 42 % des accouchements voient ce geste employé, alors que sur 24 médecins interrogés dans ce sondage 16 répondent qu'il est interdit ...</li></ul> <p>C'est donc une pratique largement répandue et cependant ni définie, ni enseignée, ni encadrée et ni notée dans les dossiers médicaux d'accouchement.</p> <p>Au vu de l'indigence des données scientifique sur le sujet, il est décidé la création d'un comité d'experts qui décidera par « Consensus Formalisé » :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soit de son absence d'indication, et donc de mise en œuvre,</li><li>- soit des circonstances exceptionnelles dans lesquelles il peut être toléré.</li></ul> <p>Cette réunion d'experts n'exclut pas la conclusion qu'il n'y ait pas d'indication à l'E.A. et que par conséquent sa pratique soit formellement déconseillée.</p> <p>Un Comité de Pilotage est constitué (prochaine réunion le 29 mai), ainsi qu'un groupe de cotation.</p> <p><b>IL EST DEMANDE AU PLUS VITE DES NOMS POUR CE COMITE D'EXPERTS</b> (aujourd'hui si possible) : parmi des sages-femmes et des gynécologues obstétriciens/ j'ai déjà donné le nom de Bernard MARIA et pensais suggérer aussi Francine DAUPHIN.</p> <p>J'attends vos suggestions pour Dr Michel LAURENCE ou vous pouvez vous-mêmes lui adresser vos propositions à l'adresse suivante : <a href="mailto:m.laurence@has-sante.fr">m.laurence@has-sante.fr</a> – Tél : 01 55 93 70 00.</p> <p><b>2- accueil du nouveau né en salle de naissance nouveau né à terme après accouchement non compliqué :</b></p> <p>Pour le programme de travail 2007, nous avons listé tous les gestes accomplis en routine pour une analyse critique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-aspiration gastrique</li><li>-clampage immédiat du cordon</li><li>-collyres</li><li>-prise de température</li></ul>

- injection de vitamine K
- vérification de la perméabilité des orifices
- mise en incubateur
- bain

L'objectif de l'aménagement de l'accueil du NN a bien été défini :

- ne pas rompre le lien mère-enfant à la naissance,
- permettre une rencontre des parents avec leur enfant sans rupture,
- favoriser l'établissement du lien en post partum immédiat,
- permettre le peau à peau en limitant les gestes invasifs,
- et démarrer l'allaitement dans les conditions optimales

Le chemin clinique pour l'allaitement maternel a déjà bien travaillé ces questions.

Il a été bien noté par le Docteur COLLET du CHU de Brest qui travaille avec Gisèle GREMMO FEGER, que le peau à peau avec la mère n'excluait pas une surveillance du nouveau-né.

IL EST DEMANDE AU PLUS VITE DES NOMS POUR CE GROUPE DE TRAVAIL :  
je suggère Gisèle GREMMO FEGER (Pédiatre).

CHALLENGE : trouver 4 gynecobs qui s'intéressent à la question (sic )

Vous pouvez donner au secrétariat des informations supplémentaires sur ce thème de travail à Marie Laure TURLET : [ml.turlet@has-sante.fr](mailto:ml.turlet@has-sante.fr)

Marie-Laure TURLET  
Assistante du Dr Patrice DOSQUET  
Responsable du service des Recommandations professionnelles  
Haute Autorité de santé  
2, avenue du Stade de France  
93218 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex  
Tél : 01 55 93 71 51  
Fax : 01 55 93 74 37

### **3- Recommandations de bonne pratique en foetopathologie :**

La HAS a été saisie en décembre 2005 par le Ministre de la Santé, suite à l'affaire de St Vincent de Paul.

Ce travail est urgent ...

Mais le problème est extrêmement complexe et se pose différents angles à prendre en compte :

- aspect clinique,
- aspect éthique (information aux parents et recueil de leur consentement, délai pour le retour des informations, etc ..),
- aspect juridique,
- aspect logistique (le transport des corps vers les labos de foetopathologie est une des problématiques. 3- recommandations de bonne pratique en foetopathologie

la HAS a été saisie en décembre 2005 par le ministre de la Santé, suite à l'affaire de St Vincent de Paul.

Le travail est urgent

Le problème est extrêmement complexe et se pose selon différents angles à prendre en compte :

- aspect clinique
- aspect éthique (information aux parents et recueil de leur consentement, délai pour le retour des informations, etc ..)
- aspect juridique
- aspect logistique

(le transport des corps vers les labos de foetopathologie est une des questions à régler, ainsi que la restauration des corps avant leur remise aux parents).

Les examens de foetopathologie ne font l'objet d'aucune nomenclature (pas de quotation - BHN) ce qui est un obstacle à leur exécution.

En tant que représentante usagers du groupe de réflexion de l'espace éthique de l'AP HP sur ce thème j'ai pu indiquer les noms de personnes compétentes sur ces questions, notamment Maryse DUMOULIN de Lille qui est à l'origine du travail remarquable du CHU Jeanne de Flandre.

	<p>Nous pouvons proposer des noms pour ce groupe de travail</p> <p>Le Ministère attend ses conclusions dans un délai de 6 mois</p> <p>4- IL EST DEMANDE AU PLUS VITE DES NOMS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL DECLENCHEMENT ARTIFICIEL DU TRAVAIL</p> <p>✓ <b>Divers :</b> Les dossiers de saisine pour 2007 sont à remplir en ligne sur le site de la HAS avant fin mai :</p> <p>Remplir <b>en ligne</b> le formulaire disponible sur notre site Internet : <a href="http://www.has-sante.fr">www.has-sante.fr</a></p> <p>En page d'accueil sous la rubrique "Demande d'inscription au programme de travail 2007 de la HAS"). Pour accéder au formulaire lors de votre 1ère connexion, il vous faudra cliquer sur "inscription à l'application de saisine de la HAS" et remplir les champs demandés. Vous recevrez alors par mail vos identifiant et mot de passe qui vous permettront d'accéder au formulaire.</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers a été fixée <b>au 31 mai 2006</b>. Le Collège arrêtera le programme 2007 de la HAS au 4ème trimestre 2006, après sélection des dossiers. Cette sélection se fera sur des critères précis que le formulaire vous permet d'argumenter.</p> <p>Contact : <b>Nathalie COUVINEAU</b> Chef de projet Mission programmation Haute Autorité de santé 2 avenue du Stade de France 93218 Saint-Denis La Plaine Cedex Tél. direct : 01 55 93 71 09 - Fax : 01 55 93 74 34 - E-Mail : <a href="mailto:n.couvineau@has-sante.fr">n.couvineau@has-sante.fr</a> <a href="http://www.has-sante.fr">http://www.has-sante.fr</a></p>
<b>CONCLUSION</b>	<p>✓ Le programme en périnatalité est important, grâce notamment aux demandes initiées par le CIANE.</p> <p>✓ Les usagers sont sous-représentés, car la périnatalité n'est pas qu'un sujet médical. Elle touche la famille, le couple et comporte donc une dimension sociétale qui n'est pas prise en compte par la composition actuelle du CTP.</p> <p>Un(e) représentant(e) supplémentaire serait indispensable pour que la voix des citoyens soit mieux entendue.</p>
<b>NOTE D'AMBIANCE</b>	<p>✓ Bonne</p>
<b>SUITES</b>	<p>✓ Prochaine réunion prévue le : ...</p>